



9 décembre 2021 :

la Loi de 1905 fête ses 116 ans !

Depuis sa constitution, l'UNSA a fondé son engagement sur le respect de droits et de valeurs, figurant notamment dans sa charte et qui rappelle son attachement notamment à la laïcité de la République, à la démocratie, aux libertés.

La date du 9 décembre, anniversaire de l'adoption de la loi de séparation des Églises et de l'État est l'occasion de rappeler qu'elle est celle qui permet à toutes et tous de bénéficier de la liberté absolue de conscience et qui garantit la neutralité de l'État. L'UNSA ne saura accepter une quelconque remise en cause des fondamentaux de celle-ci.

Le 15 juillet dernier, le Comité interministériel de la laïcité (CiL) publiait 17 décisions pour la laïcité, véritable feuille de route pour le gouvernement.

Près de 6 mois après ces annonces, l'UNSA attend d'en voir leur déclinaison en actes, notamment en termes de formation pour les agents publics et de mise à jour du guide du fait religieux en entreprise par le ministère du travail.

L'UNSA espère que lors de la prochaine réunion du CiL, à l'occasion de l'anniversaire de la loi 1905, des annonces concrètes seront faites sur tous ces sujets.

www.unsa.org

